

# Everest

Nettoyant dégraissant très puissant

Idéal pour l'industrie alimentaire



- Concentré – très économique
- Nettoyant puissant et désinfectant
- Multi usage, polyvalent
- Agit sur un large spectre de bactéries
- Efficace avec l'eau dure comme l'eau douce

## PROBLEME SOLUTION

Tâches de nettoyage difficiles et intensives en main-d'œuvre

EVEREST agit sur les dépôts de graisses les plus épais, les salissures, les teintures. Il permet de réduire les coûts de main-d'œuvre.

Désinfectants peu efficaces sur de multiples organismes

EVEREST est efficace sur un large spectre de bactéries.

Plusieurs produits sont souvent requis pour différentes applications

EVEREST est une formule liquide concentrée conçue pour le nettoyage et la désinfection en une seule opération.

Processus de nettoyage coûteux

EVEREST se dilue 1:100 à l'eau pour plus d'économies

Consommation de dégraissants inégale selon la dureté de l'eau

EVEREST est très efficace avec l'eau dure comme l'eau douce, il n'est pas nécessaire d'augmenter la dilution quand l'eau est dure.

# Everest

Nettoyant dégraissant très puissant

## APPLICATIONS

- Usines de transformation alimentaire
- Institutions
- Cuisines professionnelles
- Ecoles
- Hôpitaux
- Maisons de retraite



## DONNEES TECHNIQUES

pH (100%)	11.3
Densité	1.06
Aspect	Liquide clair
Couleur	Incolore

\*Consulter les précautions d'emploi sur l'étiquette avant utilisation

## MODE D'EMPLOI

1. Diluer jusqu'à 1:100 à l'eau, selon le degré de salissure.
2. Vaporiser avec une pompe manuelle ou un vaporisateur pressurisé en plastique ou en métal.
3. Laisser agir quelques minutes sur la surface puis essuyer, éponger ou rincer.

## NOTE:

Les surfaces en contact avec les aliments doivent être rincées à l'eau potable. Les surfaces très sales doivent être nettoyées avant désinfection.

## TAUX DE DILUTION

- Traitement bactéricide : diluer jusqu'à 1L pour 25L d'eau. Laisser agir 5 minutes.
- Traitement fongicide : diluer jusqu'à 1L pour 20L d'eau. Laisser agir 5 minutes.
- Traitement anti moisissure : diluer jusqu'à 1L pour 50L d'eau la première fois ; puis diluer 1L pour 200L toutes les 4 semaines ou quand la moisissure réapparaît.



NCH FRANCE SAS  
10 place Fulgence Bienvenue  
77600 Bussy Saint Georges  
Tel. : (+33) 01 64 44 51 60  
www.ncheurope.com



NCH AG / SA  
Oberneuhofstrasse 6  
CH-6340 Baar  
Tel.: (041) 711 20 84/5  
Fax: (041) 710 49 80  
E-Mail: nch\_ch@nch.com

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EVEREST

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Date d'impression 13/06/2017

Date de création 02/02/2015

Revision No. 3.1\*\*\*  
Date de révision 30/05/2017

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du de produit

Nom du produit EVEREST  
Code du produit 0694GX1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Nettoyant. Désinfectant.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
10 place Fulgence Bienvenue  
77600 Bussy Saint Georges  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Irritation cutanée: Catégorie 2  
Lésions oculaires graves: Catégorie 1  
Aquatique aiguë: Catégorie 1  
H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED & QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES.

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves  
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

#### Conseils de prudence

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement  
P391 - Recueillir le produit répandu  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
A usage professionnel.  
Tenir hors de portée des enfants.  
Utilisez les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC

1907/2006.

**SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.2. Mélanges**

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	EU - GHS/CLP	Notes
ALCOHOLS, C12-14, ETHOXYLATED	68439-50-9		02-2119552455-37	5 - < 10	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)	
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	68424-85-1	270-325-2	-	3 - < 5	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	
FATTY ACID AMIDO ALKYL BETAINE	61789-40-0	263-058-8	.	3 - < 5	Skin Irrit. 2 (H315)  Eye Irrit. 2 (H319)	
ALCOHOLS C13-15 ETHOXYLATED (C13-15 PARETH-11)	157627-86-6	500-337-8***	.	1 - < 3	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3 (H412)***	
SILICATE DE SODIUM	1344-09-8	215-687-4	01-2119448725-31	1 - < 3	Skin Irrit. 2 (H315)  Eye Dam. 1 (H318)	
ALCOHOLS, C9-11-ISO-, C10-RICH, ETHOXYLATED	78330-20-8	616-607-4	.	1 - < 3	Eye Dam. 1 (H318)	
EDTA tétrasodique	64-02-8	200-573-9	01-2119486762-27	1 - < 3	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	
SODIUM CARBONATE	497-19-8	207-838-8	01-2119485498-19	1 - < 3	Eye Irrit. 2 (H319)	

Un facteur M de 10 à CAS68424-85-1 a été considérée pour la classification de ce produit. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Faire immédiatement appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

Retirer de la zone contaminée et amener à l'air frais. Consulter un médecin si apparition d'une irritation ou une difficulté à respirer. En cas d'exposition à de fortes concentrations de vapeur ou brouillard, aller à l'air libre.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins

Provoque des brûlures des yeux.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre sèche.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

Le matériel peut créer des conditions glissantes. Possibilité de nocivité pour la vie aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Ventiler la zone.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir sections 7, 8 et 13.

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'information disponible.

**SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Pour les substances.

Composant	Autriche	Suisse	Romania
SODIUM CARBONATE			3mg/m <sup>3</sup> STEL 1mg/m <sup>3</sup> TWA

**8.2. Contrôles de l'exposition**Paramètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 143 - Filtre du type P2/P3.

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). PVC (0.7mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Gants en néoprène (0.4 mm). Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 4, temps de passage: > 120 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**Contrôle d'exposition de l'environnement**

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Aspect</b>	Ambre	<b>Densité</b>	1.06
<b>État physique</b>	Liquide	<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Faible	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non combustible.
<b>pH</b>	11.45	<b>Viscosité</b>	Fluide
<b>Point/intervalle de fusion</b>	-5 °C	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	100 °C	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	Sans rapport	<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	0.2 %
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	Non applicable.		
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

**9.2. Autres informations**

Pas d'autre information disponible

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de conditions à remarquer spécialement.

**10.5. Matières incompatibles**

Oxydants. Agents réducteurs. Acides forts. Agents de surface anioniques.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	397.5 mg/kg (rat)	3412 mg/kg (rabbit)	
FATTY ACID AMIDO ALKYL BETAINE	= 4900 mg/kg ( Rat )		
SILICATE DE SODIUM	= 1153 mg/kg ( Rat )		
EDTA tétrasodique	= 1658 mg/kg ( Rat )		
SODIUM CARBONATE	= 4090 mg/kg ( Rat )		= 2300 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 2 h

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Contient une/des substance(s) connue(s) dangereuse(s) pour l'environnement aquatique.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	LC50 0.515 mg/l	EC50 0.016 mg/l	EC50 0.03 mg/l NOEC 0.009 mg/l
FATTY ACID AMIDO ALKYL BETAINE	LC50 = 2 mg/L Brachydanio rerio 96 h	= 6.5 mg/L 48 h	EC50 = 0.55 mg/L Desmodesmus subspicatus 96 h
SILICATE DE SODIUM	LC50 301-478 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 3185 mg/L Brachydanio rerio 96 h	= 216 mg/L 96 h	
EDTA tétrasodique	LC50 = 41 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 59.8 mg/L Pimephales promelas 96 h	= 610 mg/L 24 h	EC50 = 1.01 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h
SODIUM CARBONATE	LC50 310 - 1220 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	= 265 mg/L 48 h	EC50 = 242 mg/L Nitzschia 120 h

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le(s) agent(s) tensioactif (s) contenus dans ce mélange respecte (nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Recycler selon la réglementation en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 06 01\* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

## IMDG/IMO

N° ONU	UN3082
Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-F

## ADR / RID

N° ONU	UN3082
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Code de classification	M6
Quantité limitée	5 L
Catégorie (Code tunnel)	3 (E)

## IATA/ICAO

N° ONU	UN3082
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Code ERG	9L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange est dangereux pour l'environnement

Ce produit est un polluant marin selon les critères de IMDG/IMO

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

**Informations complémentaires**

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

Cette préparation est un détergent et satisfait à la réglementation sur les détergents (EC) N° 648/2004. Ce produit est à utilisation biocide.

*Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :*

Composant	RG
QUATERNARY AMMONIUM COMPOUNDS BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES	RG 65, RG 66

**Classification WGK**

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon VwVwS

*L'étiquetage des détergents pour le contenu (Règlement (CE) 648/2004 et 907/2006)*

5 - 15% agents de surface non ioniques, < 5% phosphates, < 5% agents de surface amphotères, < 5% EDTA et sels, désinfectants

*Étiquetage biocide (Réglementation 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007, 528/2012 - Directive 98/8/EC)*

Matières actives: AMMONIUM QUATÉNAIRE, BENZYL C12-16 ALKYL DIMETHYL CHLORIDES 50 g/kg Type de produit: TP 02 TP 04

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**SECTION 16. AUTRES DONNÉES****Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H302 - Nocif en cas d'ingestion. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.\*\*\*

Préparé par Austen Pimm

Date de création 02/02/2015

Date de révision 30/05/2017

**Revision summary**

SDS mise-à-jour Sections de la FdS mise-à-jour 2 15 3 16\*\*\*

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique



vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables  
LC50: Concentration létale médiane  
LD50 : Dose létale médiane  
EC50: Concentration efficace médiane  
LogPow: LogP octanol/eau  
VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)  
WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).  
AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)  
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)  
IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses  
IATA: Association internationale du transport aérien  
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)  
EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses  
ERG: Guide des mesures d'urgence  
IBC: Grand récipient pour vrac  
IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques  
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique  
VOC: Composés organiques volatiles  
w/w: Fraction massique  
DMSO: Sulfoxyde de diméthyle  
OECD: Organisation de coopération et de développement économiques  
STEL: Limite d'exposition à court terme  
TWA: Moyenne pondérée dans le temps  
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)  
NGV: Moyenne pondérée dans le temps  
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

#### Information supplémentaire

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS  
Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

#### Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**